

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 10/10/2018
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 18 septembre 2018, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 10 octobre 2018 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 27 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

● **Extension réaménagement du groupe scolaire : choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Président ouvre la séance et informe le Comité que la procédure étant toujours en cours aucune information ne sera communiquée. Le point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

● **Demande d'utilisation de la salle de motricité par l'association ILGIDOJANG Val des Usse pour cours de taekwondo**

Monsieur le Président informe le comité de la demande qu'il a reçu de l'association ILGIDOJANG Val des Usse pour l'organisation de cours de taekwondo à l'école du Triolet les mardis soirs à partir de 18h (1 cour enfant puis 1 cour adulte). Après réflexions, le SIVU n'est pour l'instant pas favorable à l'utilisation de la salle de motricité par quelque association car cela générerait du nettoyage en plus de la salle. De plus, le SIVU étant dans l'optique de lancer des travaux à court terme d'extension et réaménagement de l'école donc rajouter une activité sur l'école alors que la salle pourrait ne plus être utilisable semble contraire à ce projet.

Le SIVU donne donc une suite défavorable la demande d'utilisation de la salle de motricité et demande à Monsieur le Président de faire un courrier dans ce sens.

● **Remplacement armoire réfrigérée cuisine**

Monsieur le Président informe le comité que l'armoire réfrigérée de la cuisine se met quelques fois en erreur. Il serait donc nécessaire de la remplacer.

Après présentation des devis, le Comité Syndical décide de retenir la proposition de VEYRAT Équipement pour une armoire réfrigérée positive LIEBHERR 1400L GN2/1 COMFORT, réf. GKPV1470 et demande à Monsieur le Président de la commander.

● Remplacement revêtement de sol réfectoire

Monsieur le Président indique que le revêtement de sol du réfectoire à l'entrée de la cuisine est très usé. Il propose de le changer.

Après réflexion, le comité syndical accepte la proposition de Monsieur le Président. Les travaux seront réalisés un samedi par l'entreprise ARTI-SOLS pour un montant de 1 670.00 € HT.

● Questions diverses

Comme prévu, le personnel de cuisine a suivi les mercredis 3 et 10 octobre 2018 une formation hygiène en restauration collective selon la méthode HACCP.

Il a été proposé au personnel du SIVU de suivre la formation PSC1 organisée par le centre de loisirs les 6 et 26 octobre 2018. Le nombre de places étant limité, une autre session aura lieu 1^{er} semestre 2019 afin que tout le personnel puisse être formé ou remis à niveau.

Marie-Jo CHAUMONTET sera absente à compter du 18/10/2018 pour une période de 2 mois environ. Un remplacement sera mis en place.

Monsieur le Président du SIVU donne lecture du courrier de l'inspecteur de l'académie. Ce courrier indique que les effectifs de l'école du Triolet à la rentrée de septembre 2018 sont bas et auraient dû engendrer une suppression de poste. Ce qui n'a pas été fait. Si les effectifs restaient identiques l'année prochaine, l'académie supprimera un poste d'enseignant à compter de septembre 2019.

Mme MESSERLI propose au comité d'appliquer un tarif du prix du repas majoré pour les repas pris à la cantine mais non réservés dans les délais. Le SIVU s'interroge sur la nécessité de ce tarif. A suivre.

Mme MESSERLI demande où en est la convention de mise à disposition de locaux entre le SIVU, le centre de loisirs et la CCUR. M. CHATAGNAT prend la parole et indique que la CCUR n'interviendra pas dans cette convention. Le SIVOS Chessennaz-Clarafond-Vanzy est également en train de mettre en place une convention avec le centre de loisirs. Le secrétariat du SIVU se rapprochera du SIVOS pour établir le même genre de convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.